

CONDITIONS PARTICULIERES DU SERVICE KAGNOTTE

Bienvenue sur le Service Kagnotte de la société MpourToujours. Les présentes conditions particulières (ci-après « CP Kagnotte ») régissent les relations entre les Clients et Kagnotte dans le cadre du Service Kagnotte (ci-après le « Service »). Elles complètent les Conditions d'Utilisation du Service Kagnotte (ci-après les « CG Service ») et les Conditions Générales d'Utilisation du service de paiement Lemonway consultables à tout moment [ici](#). En cas de contradiction entre les CP Kagnotte et les CG Service, les dispositions des CP Kagnotte seront applicables en priorité.

Aux fins des présentes CP Kagnotte, on entend par « Client(s) », outre la définition prévue aux CG Service, toute personne ayant dûment créé un compte client sur le site www.kagnotte.com (ci-après le « Compte Client »). La validation du Compte Client par chacun des Clients implique la connaissance et l'acceptation des présentes CP Kagnotte et renouvelle l'acceptation des CG Service, accessibles et téléchargeables sur le Site www.kagnotte.com.

ARTICLE 1. LA KAGNOTTE

1.1 Ouverture d'une cagnotte Kagnotte

Les Clients ayant créé un Compte Client sur le site www.kagnotte.com peuvent ouvrir une ou plusieurs cagnottes dénommée(s) Kagnotte (sans limitation sur le nombre de cagnottes) destinée(s) à recevoir des Dons de Donateurs dans les conditions prévues aux CG Service et aux présentes CP Kagnotte.

Une Kagnotte est un compte permettant au Client de bénéficier des fonds qui y sont définitivement inscrits, déduction faite de tout prélèvement non comptabilisé ou de sommes dues au Service Kagnotte en vertu des présentes CP Kagnotte ou des CG Service par les Donateurs et par les Clients concernés. Aucun moyen de paiement n'est délivré aux Clients.

La Kagnotte est ouverte à compter de la validation par le Service Kagnotte du formulaire d'ouverture de la cagnotte par les Clients, seule la date indiquée sur le formulaire faisant foi. L'ouverture de la Kagnotte permet aux Clients de décrire librement le projet et objectif chiffré de sa cagnotte grâce aux Dons qui seraient inscrits au crédit, déduction faite de tout prélèvement non comptabilisé ou de sommes dues au Service Kagnotte en vertu des présentes CP Liste ou des CG Service par les Donateurs et par les Clients concernés. Dès validation du formulaire d'ouverture, la cagnotte est active : les Clients pourront recevoir à leur crédit les Dons effectués par tout Donateur, déduction faite de tout prélèvement non comptabilisé ou de sommes dues au Service Kagnotte en vertu des présentes CP Kagnotte ou des CG Service par les Donateurs et par les Clients concernés.

1.2 Versement des Dons

Tout Utilisateur peut procéder au versement d'un Don en numéraire sur la Kagnotte des clients par les moyens suivants :

- **Sur le Site, par carte bancaire**, via un système sécurisé de versement et de gestion de dons (3D Secure) opéré par le Partenaire du Service Kagnotte, la société Lemonway, ou ;
- **Par chèque ou virement**, faisant suite à l'enregistrement d'une offre de Don sur le Site et la Kagnotte concernée et dont l'encaissement est opéré par le Partenaire bancaire du Service Kagnotte, la société Lemonway. Les chèques d'entreprise sont acceptés sous certaines conditions définies par le partenaire Lemonway dans ses CGU du Service de Paiement.
- **Par téléphone** en appelant le +33 806 110 405, entre 10h-13h, 14h-17h (heure de Paris) – Service gratuit (hors coût éventuel opérateur), les jours ouvrables (hors week-end et jours fériés), par carte bancaire (montant maximum de 1 500€ par opération).

Les Donateurs choisiront librement le montant de leur offre de Don à crédité sur la Kagnotte du Client.

Les Clients conviennent que :

- les Dons sont réputés acceptés expressément par les Clients du seul fait de l'ouverture par ces derniers d'une cagnotte Kagnotte, sauf opposition expresse de leur part notifiée par écrit au Service Kagnotte et conduisant au remboursement du Donateur concerné par le Service Kagnotte ou son Partenaire de paiement sécurisé, déduction faite de tout prélèvement non comptabilisé ou de tout ou partie des sommes dues au Service Kagnotte par les Donateurs et par les Clients ;

Pour chaque Don inscrit au crédit de la Kagnotte d'un Client, le Service Kagnotte informera par email le Client du montant du don et de l'identité du Donateur indiquée par ce dernier. Un récapitulatif des Dons inscrits au crédit de la cagnotte sera par ailleurs accessible au Client dans son Espace Client sécurisé, sous réserve de la disponibilité du Service. Les informations communiquées ou accessibles aux Clients seront sous réserve des annulations ou contestations de versement, défauts d'encaissement ou de provision concernant les Dons effectués.

1.3 Consultation de la cagnotte Kagnotte

1.3.1 Consultation par les Clients

Les Clients peuvent consulter à tout moment sur indication de leurs Identifiants dans leur Espace Client, sous réserve de la disponibilité du Service, la situation de leur Kagnotte, notamment :

- Les Dons inscrits au crédit de leur(s) Kagnotte(s) ;
- Le solde du compte de chacune des Kagnottes créées, sous réserve des annulations ou contestations de versement, défauts d'encaissement ou de provision concernant les dons.

1.3.2 Consultation de la Liste par tout Utilisateur

Tout Utilisateur peut consulter le Site de Kagnotte des Clients, sous réserve de la disponibilité du Service, sauf opposition des Clients à la publication de leur Site de Kagnotte sur le site Kagnotte.com et sur les moteurs de recherche. Dans ces mêmes conditions, la consultation de la Kagnotte par tout Utilisateur pourra aussi se faire par téléphone en composant les jours ouvrables (hors week-end et jours fériés) au +33 806 110 405, entre 10h-13h, 14h-17h (heure de Paris) – Service gratuit (hors coût éventuel opérateur).

1.4 Utilisation des Dons par les Clients

Les Clients pourront disposer des fonds inscrits définitivement au crédit de leur Kagnotte, qui s'entendent sous réserve des annulations ou contestations de virement bancaire, défauts d'encaissement ou de provision susceptibles de mettre en cause les Dons effectués et déduction faite de tout prélèvement non comptabilisé ou de tout ou partie des sommes dues au Service Kagnotte par les Donateurs ou par les Clients.

Chaque utilisation de tout ou partie des fonds inscrits définitivement au crédit de la Kagnotte des Clients est réputée avoir été effectuée au nom et pour le compte des Clients.

1.4.1 Retrait des fonds par virement

Les Clients ont la faculté de percevoir directement tout ou partie des fonds définitivement inscrits au crédit de leur Kagnotte. Pour ce faire, ils doivent en faire la demande auprès du Service Kagnotte depuis leur Espace Client, par email ou courrier, accompagnée de l'indication et de la copie de leur relevé d'identité bancaire (IBAN) émanant d'un établissement de crédit habilité à fournir ses services sur le territoire européen (Espace Européen Elargi) ainsi que d'une pièce d'identité en cours de validité au nom du Client, pour qu'il soit procédé au virement des fonds figurant définitivement au crédit de leur Kagnotte.

En aucune manière, le Service Kagnotte ne pourra être tenue pour responsable des conditions de virement des fonds figurant sur la Kagnotte, notamment s'il s'avérait que le compte bancaire crédité n'était pas un compte ouvert par le Client mais au nom d'un compte d'un tiers.

Les Clients reconnaissent demeurer redevables auprès du Service Kagnotte de toute somme susceptible d'être inscrite au débit de leur Kagnotte et résultant notamment des annulations ou contestations de versement, défauts d'encaissement ou de provision concernant les Dons effectués ou des prélèvements non comptabilisés lors d'un achat sur leur Kagnotte ou de tout ou partie des sommes et commissions qui resteraient dues au Service Kagnotte par les Clients.

Les Clients font leur affaire du recouvrement auprès d'un Donateur de toute somme résultant notamment d'une annulation, contestation de versement, défaut d'encaissement ou de provision relatifs à son don.

ARTICLE 2. DUREE

Les présentes CP Liste prennent fin dans les conditions définies par l'article « Clôture de la Kagnotte » des CG Service.

ARTICLE 3. DIVERS

L'ensemble des informations devant être adressées par voie postale ou électroniques au Service Kagnotte ou aux Clients le sera aux adresses figurant sur le formulaire de création de compte sur le site www.kagnotte.com.

Les présentes conditions particulières sont soumises au droit français. En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de celles-ci, le tribunal de commerce de Lyon sera compétent.

Tarifs Service Kagnotte

Ouverture et clôture de votre compte Client	Gratuit
Clôture et clôture de votre kagnotte	Gratuit
Site personnalisé de kagnotte, emails de partage, remerciements	Gratuit
Avis de Don et confirmation de paiement par email	Gratuit
Mise au crédit de la liste des Clients des participations de vos Donateurs (carte bancaire, chèque ou virement) *	1% + 0,25 € /transaction (frais de transaction bancaire applicable sur le montant du don encaissé)
Virements de vos dons sur votre compte bancaire	Gratuit (quel que soit le nombre de virements) en zone SEPA ; 15€ /virement hors zone SEPA

*Pour tout paiement par CB effectué géographiquement hors de la zone SEPA (inclus Royaume – Uni et Suisse) : commission de 2% + 1€ / transaction.

Applicables à compter 20/01/2024.